



LE REGARD DE

Julien Grouiller, cofondateur de la Coopérative Funéraire de Lyon

✍️ Caroline Sicard

Julien Grouiller est le cofondateur de la Coopérative Funéraire de Lyon, une structure qui propose d'organiser des funérailles éthiques et sur mesure. Ce « messenger de la législation », comme il se surnomme lui-même, montre que la réglementation existante permet d'ores et déjà la mise en place de nombreuses solutions pour rendre la mort plus écologique.

• QUELLES SONT LES OBLIGATIONS LÉGALES POUR ORGANISER DES FUNÉRAILLES ?

Organiser des obsèques consiste à faire en sorte que le corps d'un défunt ou d'une défunte soit acheminé vers un lieu de crémation ou d'inhumation. Pour cela, il faut un véhicule funéraire réglementé et un cercueil avec quatre poignées, une plaque d'identification et une cuvette étanche biodégradable. Au-delà de ces obligations, le champ des possibles est vaste. Tout dépend ensuite des causes du décès et des volontés de la personne décédée ou de ses proches.

• DANS LE CADRE DE CETTE RÉGLEMENTATION, COMMENT PEUT-ON RÉDUIRE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DES FUNÉRAILLES ?

Il faut d'abord penser à la préparation du corps. Un soin de thanatopraxie aura un impact bien plus important qu'un simple habillage et une présentation du visage, parce qu'on introduit dans les tissus des produits biocides à base de formol. Si le corps est ensuite inhumé, une partie de ces produits se retrouve dans les sols des cimetières. Or, dans la plupart des cas, la conservation par le froid suffit pour contenir l'évolution du corps et éviter d'avoir recours

à ces soins utilisant des produits chimiques. Sur les 18 obsèques organisées par la **Coopérative Funéraire de Lyon**, on a eu recours une seule fois à un soin de thanatopraxie car il y avait une forte préconisation de le faire. Ensuite, concernant le choix entre l'inhumation ou la crémation, l'unique étude comparant l'empreinte écologique de ces deux pratiques a été réalisée en 2017 par la Fondation Services Funéraires de la Ville de Paris. Elle montre que l'inhumation en pleine terre est le rite funéraire produisant le moins de CO₂. Mais si on est enterré dans un caveau maçonné et qu'on ajoute un monument funéraire au-dessus, alors là, le bilan carbone explose et monte jusqu'à 1250 kg d'équivalent CO₂. Dans ce cas, la crémation aura un impact plus faible, d'environ 200 kg d'équivalent CO₂.

« L'inhumation en pleine terre est le rite funéraire produisant le moins de CO₂. Mais si on est enterré dans un caveau maçonné et qu'on ajoute un monument funéraire au-dessus, alors là, le bilan carbone explose. »

• LES CIMETIÈRES FRANÇAIS SONT ENCORE TRÈS MINÉRAUX. QUELLES ACTIONS PEUT-ON MENER POUR LES RENDRE PLUS ACCUEILLANTS POUR LA BIODIVERSITÉ ?

Il faut privilégier des cheminements perméables, qui restent praticables pour les véhicules funéraires et les piétons. Lors d'une inhumation, on peut réfléchir à l'aménagement le plus simple et le plus végétalisé possible, en évitant les pierres tombales et en privilégiant des stèles de petites tailles, en pierre locale. Ce sont des choix d'aménagement que l'on retrouve au cimetière de Gleizé, près de Villefranche. C'est un cimetière inspirant, très arboré avec des stèles mais pas de pierres tombales. On se croirait presque dans un parc ! Certaines collectivités territoriales font preuve d'un vrai volontarisme politique sur ce sujet.

• SUR LE TERRITOIRE LYONNAIS, COMMENT LES POLITIQUES S'EMPARENT DU SUJET ?

Lyon est une commune motrice sur cette thématique. L'année dernière, la Ville a établi une politique funéraire pour les trois prochaines années. Elle prévoit ainsi d'expérimenter un carré dit « naturel » au cimetière de la Guillotière, qui permettra d'être inhumé sur des parcelles végétali-



sées, mais aussi d'étendre le périmètre des refuges **LPO** dans ses cimetières ou encore, de revégétaliser les allées du cimetière de Loyasse. Mais si Lyon et Villeurbanne font bouger les lignes, on a besoin d'actions menées à l'échelon métropolitain, car il y a des enjeux sur tous les cimetières de la métropole. Un des axes forts pourrait être la création d'un troisième cimetière métropolitain, en plus de ceux de Bron et de Rillieux, qui prenne en compte les enjeux écologiques. Le projet d'en aménager un à Charly a été abandonné il y a quelques années face au rejet de la population. Il faudrait travailler en amont pour que les habitants acceptent le projet, et aménager les lieux sur le temps long.

« Si Lyon et Villeurbanne font bouger les lignes, on a besoin d'actions menées à l'échelon métropolitain, car il y a des enjeux sur tous les cimetières de la métropole. Un des axes forts pourrait être la création d'un troisième cimetière métropolitain [...] qui prenne en compte les enjeux écologiques. »

• QUELS SONT LES PRINCIPAUX FREINS À DES FUNÉRAILLES MOINS POLLUANTES ?

En réalité, on pourrait aller beaucoup plus loin en matière de pratiques écologiques dans le cadre de la réglementation existante. Il faut que les gens aient davantage connaissance de ce qu'il est possible de faire, aussi bien pour l'organisation d'obsèques que pour l'aménagement des cimetières. Cela suppose de communiquer et de mettre en avant des initiatives existant ailleurs en France. Ce qu'on fait à un endroit, on peut très bien le faire ailleurs, en adaptant si besoin.

« En réalité, on pourrait aller beaucoup plus loin en matière de pratiques écologiques dans le cadre de la réglementation existante. »

• EN FRANCE, QUELLES SONT LES PRINCIPALES ALTERNATIVES MILITANTES POUR RENDRE LES FUNÉRAILLES PLUS ÉCOLOGIQUES ?

Des associations se mobilisent pour proposer des modes de sépulture plus écologiques, qui ont aussi pour vocation de réinscrire le corps dans le cercle du vivant, comme le compostage humain. **Humo Sapiens** est une association bien implantée au niveau national qui mène une action de plaidoyer pour promouvoir cette alternative. En parallèle, elle développe avec les universités de Lille, de Bordeaux et le CNRS un programme de recherche expérimentale autour de l'humusation. En Alsace, **Au-delà des Racines** fait la promotion des forêts sanctuaires, des lieux assimilables à des cimetières. Ils sont portés par une collectivité territoriale, souvent une commune, qui décide d'aménager un espace pour que les gens puissent inhumer des urnes au pied d'un arbre. C'est une pratique plus paysagère, qui s'inscrit dans le droit existant.

Écolo, même après son dernier souffle

Camille Tribout

Du compostage humain au vélo-corbillard, des alternatives aux funérailles, plus respectueuses du vivant, se développent à l'étranger et font leurs premiers pas en France. Au-delà de la préservation du climat, des sols et de la biodiversité, ces initiatives lèvent aussi le tabou autour de la mort et peuvent même faciliter le processus de deuil.

• En Alsace et en Lorraine, des sépultures au pied des arbres

« Ici, c'est plus facile d'emmener les enfants dire bonjour à papi et mamie », observe Denise Heilbronn, fondatrice d'**Au-delà des Racines**, association alsacienne qui accompagne les communes dans la création de forêts sanctuaires. Inspirées par les cimetières-parcs allemands dans lesquels on disperse les cendres au pied des arbres, ces lieux funéraires pas comme les autres se développent en Alsace et en Lorraine depuis 2017. Aujourd'hui, ils sont au nombre de quatre et plus d'une dizaine d'autres sont en projet dans l'Hexagone. « Sur ces parcelles de forêts publiques, les arbres deviennent des sépultures, au pied desquelles sont enterrées des urnes non-biodégradables. Si les urnes étaient biodégradables, cela équivaldrait à une dispersion des cendres et l'arbre ne serait pas sanctuarisé. » Les arbres de sépulture deviennent alors des concessions funéraires qui préservent des écosystèmes naturels autant qu'ils maintiennent un lien entre les morts et la nature. « Les arbres protègent la mémoire des défunts et les défunts protègent les arbres », résume ainsi Denise. « Les sépultures peuvent être laissées en libre évolution, ajoute-t-elle, en soulignant que, contrairement à une pierre tombale, les familles n'ont pas à les entretenir. Dans un cimetière en revanche, si l'on ne nettoie pas une tombe, cela peut donner l'impression qu'on en a rien à faire. » L'inhumation dans une forêt funéraire est aussi peu onéreuse, puisque seul un médaillon indique l'identité du défunt. La forêt sanctuaire de Muttersholtz, la première du genre à avoir été mise en service en France, accueille depuis 2023 près de 70 défunts.



Lieu de recueillement de la forêt sanctuaire de Muttersholtz.



● À Paris, un dernier voyage à vélo

« *Le corbillard, c'est moche et ça sent le diesel* », lance Isabelle Plumereau, fondatrice des pompes funèbres **Le Ciel et la Terre**, à Paris. « *Les personnes endeuillées doivent marcher derrière, mais n'accompagnent pas réellement le défunt vers sa dernière demeure* », ajoute celle qui, en 2022, imagine la Corbicylette. Silencieux et non polluant, ce vélo-corbillard constitue une alternative aux véhicules funéraires. Le triporteur imaginé par Isabelle supporte un habitacle étanche, conçu à Nantes à partir de bois français, dans lequel est placé le cercueil. Les familles peuvent entourer la Corbicylette, à pied, à vélo ou même à rollers, et la tenir par les anses sur le côté de l'habitacle, pour ainsi « *veiller au précieux chargement* ». Si la Corbicylette ne change pas notre rapport à la mort, « *accompagner le défunt à vélo vers sa dernière demeure facilite le deuil et donne également du sens aux funérailles, qui sont plus joyeuses et peuvent ainsi davantage ressembler à la personne décédée* », raconte Isabelle. Celle-ci se souvient d'un cycliste, dont la famille ne voyait pas plus belle façon de l'accompagner pour « *son dernier voyage* ». Seul vélo-corbillard en France, il n'a pu circuler qu'un mois avant que son habilitation ne lui soit retirée par la préfecture de Paris. Dans la capitale suisse, à Berne, le *funeral bike*, en service depuis 2021, fait des émules jusqu'en Belgique, en Irlande ou aux Pays-Bas, où des initiatives citoyennes semblables voient le jour.

● À Saint-Étienne, contre les monocultures de résineux, des cercueils en tournesol

« *Les fabricants de cercueils utilisent du bois importé ou issu de monocultures de résineux, puis les traitent avec des vernis polluants* », explique Ali Lounis-Wallace, cofondateur de **Pivert Funéraire**, une entreprise stéphanoise de conception de cercueils en matériaux biosourcés. Tandis qu'il constate qu'en France, 200 arbres sont abattus chaque jour pour la fabrication de cercueils, Ali commence à s'intéresser aux alternatives en papier mâché en Angleterre ou en champignons aux Pays-Bas, apparues au sortir de la crise sanitaire. En 2021, la loi autorise les fabricants de cercueils à utiliser le matériau de leur choix, à condition qu'ils soient conformes aux normes de biodégradabilité, d'étanchéité et de combustibilité. Alors, l'ancien comédien et sa compagne Laura Loisel, avocate en droit de la concurrence, planchent sur un cercueil plus écologique et respectueux du vivant durant sa production. Au terme de trois années de recherche, ils aboutissent à un prototype en tourteau de tournesol, de colza et de sciure de bois français, destiné uniquement à la crémation. « *Il est également empilable pour optimiser le transport, et de dix kilos plus léger qu'un cercueil en bois massif pour ainsi permettre aux proches de le porter lors des funérailles* », précise-t-il. Le cercueil de Pivert Funéraire devra encore subir quelques tests avant une commercialisation prévue pour 2025.



Peter Maorujit

● En Allemagne et aux États-Unis, le compostage humain pour « faire don de son corps au vivant »

Légalisée pour la première fois en 2019 aux États-Unis, en 2024 dans le nord de l'Allemagne, et actuellement en expérimentation en Belgique, le compostage humain suscite de plus en plus d'intérêt. Selon une étude de la Chambre syndicale nationale de l'art funéraire, publiée en 2024, 25 % des Français envisageraient ce mode de sépulture s'il était autorisé en France. Une proposition de loi visant à légaliser le compostage humain a d'ailleurs été déposée en janvier 2023. La même année, la Ville de Lyon a inscrit l'expérimentation de l'humusation dans sa stratégie funéraire, elle est la seule à en avoir édité une.

Il existe deux techniques de compostage humain. La **Fondation Métamorphose**, en Belgique, et **Humo Sapiens**, en France, militent pour l'humusation. Dans cette méthode, « le cercueil est déposé sur une butte de compostage au contact de micro-organismes et d'une microfaune riches, ainsi que d'oxygène », développe Pierre Berneur, président d'Humo Sapiens. Aucun soin de conservation n'est réalisé afin de ne pas contaminer les sols et de favoriser la décomposition du corps, qui ne dure qu'un an. Aux États-Unis, **Recompose** est un pionnier de la terramation, « une méthode plus high-tech », selon Pierre. Comme pour l'humusation, on utilise une microfaune et un broyat végétal, mais ceux-ci sont placés avec le corps dans une capsule oxygénée qui réduit la décomposition à quelques semaines. Cette technique est légalisée dans douze États américains depuis 2019.

« La différence entre le compostage humain et l'inhumation réside dans l'intention plus que dans l'impact écologique », analyse Pierre. « L'inhumation est liée à des croyances religieuses, selon lesquelles le passage de l'être humain sur Terre, avant d'accéder au paradis, n'est que temporaire. C'est pourquoi on protège le corps de l'extérieur grâce à des soins d'embaumement », poursuit-il. « À l'inverse, dans le compostage humain, on fait don de notre corps au vivant et on ne cherche pas à le rendre beau. » Le compost issu de cette méthode peut être ensuite restitué aux familles pour être dispersé dans la nature. « L'humus est une terre riche et fertile qui nourrit les végétaux. La terramation donne ainsi du sens à la mort puisqu'on contribue au développement du vivant », estime Pierre, qui considère que ce mode de sépulture facilite également le deuil.

● À Niort, un cimetière aux allures de jardin

« On sera bien ici quand on sera mort », peut-on entendre en se promenant dans le cimetière naturel de Souché, à Niort, en Nouvelle-Aquitaine. On pourrait croire à un jardin, un parc, voire à une micro-forêt. Pourtant, ce sont bien des cercueils que l'on trouve sous les buttes de terre végétalisées par les proches des disparus. Derrière les haies d'enceinte, autour d'espaces laissés en prairie, les défunts sont enterrés en pleine terre dans des cercueils en bois d'essences locales non traité, sans solvants, ni peinture ou quincaillerie. Les urnes, elles, sont inhumées dans un sous-bois. À l'inverse des cimetières paysagers, caveaux en béton et stèles en marbre sont ici proscrits, de même que les embaumements. « On pense que les soins de conservation sont obligatoires, pourtant ils ne servent qu'à donner bonne mine aux morts pour les vivants », précise Ève-Marie Ferrer, paysagiste à la Ville de Niort qui a participé à la création du cimetière de Souché. Les équipes incitent également les familles à vêtir les défunts de vêtements en fibres naturelles et à ne pas déposer d'objets sur les tombes ou dans les cercueils. « Malheureusement, on n'a pas la main dessus », regrette Ève-Marie, qui voit encore des proches habiller les tombes de bibelots ou déposer des gerbes emballées dans du plastique lors des funérailles. « Dans notre culture, c'est encore inhérent au processus de deuil, les gens en ont besoin. Certains n'arrivent pas à imaginer qu'on puisse faire d'un cimetière un parc agréable et écologique. »

La paysagiste constate toutefois que nombreux sont celles et ceux qui envisagent le cimetière naturel pour leur propre inhumation. Mais cet intérêt tient surtout à son cadre vert et arboré plutôt qu'à une volonté de rester écolo jusque dans la mort : « Certes, il y a une demande croissante, mais les gens ne comprennent pas toujours pourquoi nous faisons ce travail et encourageons ces changements de rites funéraires. Certains plantent des essences exotiques, décoorent les stèles d'objets, ou installent des cadres en bois autour des concessions. » Pour autant, d'autres s'y promènent, y jardinent et entretiennent les tombes : « Une convivialité se crée, les gens viennent avec leurs arrosoirs, se sourient. Les agents de la Ville apprécient de travailler ici, bien que des morts soient sous leurs pieds », explique Ève-Marie. Le cimetière étant aujourd'hui saturé, une extension de 5 000 m², prévue pour 2025, pourra accueillir d'autres défunts.